

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'opération de la ZAC "du Chêne" à Bron, conduite en régie directe par les services de la communauté urbaine de Lyon, accueille, dans un site de 42 hectares, plus d'une centaine d'entreprises comme Hewlett Packard, la SEITA, ALCATEL, Réseaux d'entreprises Rhône-Alpes, Lips et Fischer Rosemont.

Par sa délibération en date du 9 mai 1989, le conseil de communauté a défini les modalités de concertation et les objectifs poursuivis dans le cadre du dossier modificatif de la ZAC "du Chêne".

Le plan d'aménagement de zone (PAZ), le programme des équipements publics (PEP) et le dossier de création-réalisation modificatif ont été approuvés par délibération en date du 20 décembre 1990.

La SCI Europarc Chêne A 4 vient de se rendre acquéreur d'un terrain de 4273 mètres carrés et pose une option sur un tènement de 1 170 mètres carrés jouxtant le premier.

En attendant la réalisation de l'agrandissement du bâtiment à venir et de ses parcs de stationnement souterrains, la SCI Europarc Chêne A 4 souhaite utiliser le terrain de sa future extension en tant que parcs de stationnement provisoires.

C'est dans ce contexte qu'une convention de mise à disposition de ce tènement d'une surface approximative de 1 170 mètres carrés, entre la communauté urbaine de Lyon et la SCI Europarc Chêne A 4 représentée par sa gérante la société SOGEPROM, a été mise au point. Ce document fixe :

- une durée de la convention égale à 29 mois, soit la fin de la convention au 25 mars 2001,
- l'usage de parcs de stationnement provisoires,
- l'engagement de la SCI Europarc Chêne A 4 de se porter acquéreur du terrain avant la fin de la convention ou de restituer le terrain aux conditions indiquées ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Approuve la convention de mise à disposition du terrain évoqué ci-dessus à la SCI Europarc Chêne A 4.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,